Zeitschrift: Revue économique franco-suisse

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

Band: 24 (1944)

Heft: 10

Rubrik: Chiffres, faits et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

II. - CIRCULATION DANS LA ZONE DE L'INTÉRIEUR

a) La circulation est libre dans l'arrondissement (1) de la résidence de l'intéressé et des arrondissements limitrophes. Cette aire de libre circulation peut être modifiée par arrêté du Ministre de l'Intérieur.

b) Un titre de circulation est obligatoire pour tout déplacement en dehors de ce périmètre. Il est délivré par les Autorités de police compétentes (à Paris, par le Commissariat de Police d'arrondissement).

III. - CIRCULATION DANS LA ZONE DES ARMÉES

- a) Zone de l'arrière : La circulation est libre dans la commune de résidence de l'intéressé et dans les communes limitrophes.
- b) **Zone de l'avant :** Le périmètre de libre circulation est fixé pour chaque catégorie de civils par le commandant des armées en opération.

En dehors des périmètres ci-dessus, la circulation est autorisée moyennant l'octroi d'un laissez-passer par l'autorité militaire compétente.

IV. - PASSAGE D'UNE ZONE QUELCONQUE DANS UNE AUTRE

Un laissez-passer est obligatoire. Il est délivré par l'autorité militaire compétente.

V. - SANCTIONS

Les infractions à ces dispositions peuvent être passibles d'une amende allant de 200 à 10.000 francs, et d'un emprisonnement d'un mois à un an.

POUR LA CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

Le Directeur Général : G. de PURY.

Le Chef des Services d'Information : I.-P. GRENIER.

CHIFFRES, FAITS ET NOUVELLES

FRANCE

L'EMPRUNT DE LA LIBÉRATION

La date de clôture de l'Emprunt a été fixée au 20 décembre 1944. Les derniers chiffres publiés établissent à 166 milliards de francs le montant total des souscriptions.

LE MARCHÉ DU TRAVAIL

A fin novembre, le nombre de chômeurs s'élevait à 658.000 pour toute la France. Sur ce total, la région parisienne en comptait 358.000. La pénurie de stocks et la difficulté des transports sont cause de cet état de choses.

LES BESOINS DE LA FRANCE

Selon une statistique publiée par le Bureau du Commerce extérieur américain, les besoins de la France, dans l'année qui suivra la fin de la guerre, seront les suivants :

Textiles				 	 	169	millions	de	dollar
Bois				 	 	63	_		_
Métaux noi	n fe	rre	ıx	 	 	15	_		_
Cuir				 	 	4	/		_

LA RECONSTRUCTION

Après Marseille et Sète, Rouen et Le Havre viennent d'être rendus au trafic maritime.

FRANCE-SUISSE

LES RÉFUGIÉS ET LA FRANCE

Durant les mois de septembre et d'octobre 1944, la Suisse a accueilli 26.000 réfugiés, dont 14.000 enfants français de la région de Belfort, accompagnés de 2.000 mères. En date du ler octobre, le nombre total des réfugiés et internés se trouvant en Suisse s'élevait à 95.000.

UNION GÉNÉRALE DES RHODANIENS

Le rapport d'activité de la Section de Suisse de l'Union Générale des Rhodaniens, présenté à l'Assemblée générale de cette Compagnie à Lyon, souligne les importants travaux qui ont été accomplis en Suisse pour la navigabilité du Rhône.

⁽¹⁾ On entend par arrondissement, la division administrative de chaque département correspondant généralement à la Préfecture ou la Sous-Préfecture de ce département.

CHAMBRE DE COMMERCE FRANÇAISE POUR LA SUISSE

La Chambre de Commerce Française pour la Suisse vient de célébrer le 50° anniversaire de sa fondation. Depuis 1925, M. Xavier Givaudan exerce les fonctions de Président. Les deux Vice-Présidents actuels, MM. Marcel Gudin et Jean Buisson, sont en fonction depuis 1925 et 1926. Signalons que M. Gustave Sauvaire, à qui fut offert à plusieurs reprises le fauteuil présidentiel, occupa la charge de Vice-Président durant vingt-six années de suite. La composition du bureau de la Chambre, élu en 1926, n'a pas varié jusqu'à ce jour.

La Chambre de Commerce Suisse en France est heureuse de présenter à la Chambre de Commerce Française en Suisse ses félicitations et ses meilleurs vœux.

SUISSE

LE NOUVEAU PRÉSIDENT DE LA CONFÉDÉRATION

M. von Steiger, Conseiller fédéral, Chef du département de Justice et Police, a été élu, le 14 décembre 1944, Président de la Confédération helvétique pour 1945. Il succède à M. Stampfli. M. Kobelt, Chef du département militaire, a été élu Vice-Président de la Confédération pour 1945.

LE REMPLACEMENT DE M. PILET-GOLAZ

M. Max Petitpierre a été élu Conseiller fédéral, en remplacement de M. Pilet-Golaz qui a récemment démissionné. M. Max Petitpierre remplira les fonctions de Chef du département politique en 1945.

L'APPROVISIONNEMENT DE LA SUISSE EN CHARBON

Le développement de la guerre a déterminé un véritable blocus autour de la Suisse. Les mines de charbon de la Ruhr sont dans la zone de combat. Les charbons de France, de Belgique et d'Angleterre ne peuvent parvenir, faute de moyens de transport. Seuls restent les stocks, réservés aux usines d'intérêt national. L'hiver sera assez dur, car les combustibles d'appoint, fort rares, ne permettront pas d'assurer le chauffage familial

CROIX-ROUGE INTERNATIONALE

M. Carl Burckardt succèdera à partir du ler janvier 1945 à M. Max Huber, comme Président du Comité International de la Croix Rouge.

TABLE DES MATIÈRES

Auteur —	Titre —	Paru dans le Nº de
	ÉCONOMIE	
André BOYER Jacques BERTHOUD René COURTIN André DELEMONT Jean-Pierre GRENIER — Henry LAUFENBURGER — — Paul MAROIS Paul de PERREGAUX Paul ROSSET — — —	Le salaire proportionnel La vie financière en France depuis juin 1940. Les perspectives commerciales franco-suisses. La 28º Foire suisse d'échantillons à Bâle. L'agriculture suisse, du plan Wahlen à l'après-guerre L'avenir du commerce extérieur de la Suisse Perspectives financières françaises La carrière du bon du Trésor La résurrection de l'économie française Crédit privé et crédit public Situation présente et perspectives d'avenir de la S. N. C. F. Vers la Paix! L'économie suisse après quatre ans de guerre. Perspectives économiques Revue de l'économie suisse La participation de la Suisse à la reconstruction économique de l'Europe. L'horlogerie suisse à la Foire de Bâle.	Décembre Novembre Avril Juin Décembre Avril Juillet-août Septembre-octobre Novembre Février Septembre-octobre Janvier Mars Septembre-octobre Décembre
	DROIT	
Raymond GENTIZON — — — — Jean-Pierre GRENIER	L'interdiction de création d'entreprises en France et ses répercussions pour certains Suisses	Juin Juillet-août